

PROGRAMME DE FORMATION

Réaliser des piscines et des bassins naturels de type lagon

Parcours Expert — 15 jours (3 sessions de 5 jours) — 105 heures — certification RS7037

Intitulé	Réaliser des piscines et des bassins naturels de type lagon — Parcours Expert
Durée	15 jours (3 sessions de 5 jours) — 105 heures
Modalité	Formation en classe virtuelle et en présentiel sur plateau technique
Sanction	Certification RS7037 « Réaliser des piscines et des bassins naturels de type lagon », enregistrée au Répertoire spécifique, délivrée après réussite aux épreuves devant jury ; attestations de compétences pour les domaines hors périmètre de la certification
Lieu	Dans l'un des différents centres Lagoon Formations — contactez nos conseillers pour savoir s'il y a un centre près de chez vous
Tarif	3 675 € net de taxe.
Effectif	De 4 à 8 participants
Délai d'accès	2 semaines minimum à compter de la demande de formation
Mise à jour	08/10/2026

Présentation de la formation

Ce parcours de 15 jours (105 heures) forme des professionnels autonomes sur l'ensemble du processus de réalisation d'une piscine ou d'un bassin naturel de type lagon, de la conception de l'implantation hydraulique jusqu'à la mise en eau, l'entretien et le service après-vente de l'ouvrage. Accessible sans prérequis d'expérience, cette formation couvre le contrôle du terrassement, l'étanchéité par membrane EPDM, les réseaux hydrauliques et le local technique, la mise en œuvre du revêtement du bassin sur ouvrages courants et complexes, ainsi que l'entretien et la réparation du bassin. Elle aborde également la relation client et les aspects contractuels et administratifs de l'activité.

Le parcours prépare à la certification RS7037 « Réaliser des piscines et des bassins naturels de type lagon », enregistrée au Répertoire spécifique, dont les épreuves sont intégrées à la session pratique. Les domaines de compétence hors périmètre de la certification sont sanctionnés par une attestation de compétences.

La pédagogie s'appuie sur une organisation en trois sessions de 5 jours :

- **Session 1**, en classe virtuelle, pose les bases théoriques nécessaires à la pratique, au travers d'apports, d'études de cas et d'exercices ;
- **Session 2**, en présentiel sur plateau technique, met en œuvre l'ensemble des gestes professionnels et se conclut par les épreuves de certification RS7037 devant jury ;
- **Session 3**, à nouveau en classe virtuelle, revient sur l'expérience acquise sur plateau technique, apporte des compléments techniques et aborde la relation client et les aspects contractuels et administratifs.

Cette organisation limite les déplacements aux seules séquences qui exigent un plateau technique équipé, tout en maintenant l'engagement des apprenants à distance grâce à une pédagogie active — études de cas, exercices, mises en situation — plutôt qu'un enseignement purement théorique et passif.

Finalité de la formation

- Concevoir l'implantation hydraulique d'un bassin et contrôler la conformité du terrassement et de l'implantation.
- Réaliser l'étanchéité du bassin par membrane EPDM et les réseaux hydrauliques du local technique.
- Mettre en œuvre le revêtement du bassin sur ouvrages courants et complexes et procéder à la mise en eau.
- Entretien et réparer un bassin de type lagon selon des procédés courants et avancés.
- Chiffrer, contractualiser et sécuriser une prestation de création de bassin sur le plan assurantiel.

Objectifs pédagogiques

Domaine de compétences 1 — Situer son activité dans son contexte économique, environnemental et réglementaire

- Identifier les enjeux économiques et environnementaux propres aux piscines et bassins naturels de type lagon.
- Positionner son activité professionnelle au sein du marché de la piscine et du bassin naturel, en identifiant les familles d'ouvrages et les débouchés associés.
- Identifier le cadre réglementaire applicable à la création de piscines et de bassins.

Domaine de compétences 2 — Concevoir l'implantation hydraulique et contrôler le terrassement

- Identifier, parmi une liste de composants, le skimmer, la bonde de fond, les buses de refoulement et les buses de diffusion nécessaires au bassin.
- Positionner sur un plan de calepinage chaque élément hydraulique de façon à assurer un brassage homogène de l'eau, sans remous ni zone morte.
- Renseigner la fiche de contrôle du terrassement en complétant les 6 rubriques (forme, altimétrie, planimétrie, pentes, stabilité, compactage).
- Contrôler la forme, l'altimétrie, la planimétrie, les pentes, la stabilité et le compactage du sol selon les spécifications techniques.
- Vérifier la conformité de l'implantation des éléments hydrauliques avec le plan de calepinage établi.

Domaine de compétences 3 — Réaliser l'étanchéité et les réseaux hydrauliques du bassin

- Poser la membrane EPDM et son géotextile de protection sur un support de forme libre.
- Identifier le type de scellement à réaliser (collage, bridage mécanique) en fonction de l'élément hydraulique à sceller.
- Réaliser le scellement de deux éléments hydrauliques différents en garantissant une étanchéité totale.
- Identifier les éléments constituant le local technique ainsi que les types de PVC (souple, pression) et leurs colles associées.
- Réaliser deux collages PVC différents en garantissant une étanchéité totale du raccordement.
- Monter le circuit hydraulique du local technique et en vérifier l'étanchéité par essai.

Domaine de compétences 4 — Mettre en œuvre le revêtement du bassin

- Dimensionner le circuit hydraulique et la filtration d'un bassin à partir de son volume et de son usage.
- Identifier les propriétés des résines et des charges entrant dans la composition des couches de structure et de finition.
- Contrôler les conditions d'ambiance et de stockage conformément aux exigences techniques des produits.

- Définir l'organisation d'un chantier et adapter le rythme de mise en œuvre sur les bassins de grande dimension.
- Appliquer l'organisation du chantier définie préalablement à la mise en œuvre du revêtement.
- Confectionner les mélanges (quartz / résine, sable / marbre / résine) en respectant les quantités, l'ordre d'incorporation et les temps d'agitation prescrits.
- Appliquer la couche de structure et la couche de finition en respectant les épaisseurs minimales et maximales sur les 5 points de contrôle, en talochant une surface compacte, plane et régulière.
- Renseigner la fiche de contrôle de la mise en œuvre du revêtement selon ses 5 rubriques.
- Mettre en œuvre le revêtement sur des formes sculptées, des plages, des escaliers et des ouvrages annexes.
- Livrer un bassin propre et opérationnel, après vernis, mise en eau et mise en service, dans le respect des règles de l'art.

Domaine de compétences 5 — Entretenir et réparer le bassin

- Repérer les signes de dégradation du revêtement, de la membrane et du circuit hydraulique à partir d'un examen visuel et d'essais simples.
- Réaliser le diagnostic d'un bassin dégradé en identifiant la nature et la cause des désordres observés.
- Assurer l'entretien courant et saisonnier du bassin, y compris l'hivernage et la remise en service.
- Réaliser la réparation de la membrane et des scellements, la reprise locale et la rénovation du revêtement.

Domaine de compétences 6 — Gérer la relation client et les aspects contractuels et administratifs

- Accompagner le client dans le choix des solutions techniques et assurer le suivi de la relation tout au long du projet.
- Chiffrer les travaux et rédiger un devis conforme aux exigences réglementaires.
- Émettre une facture conforme et piloter son règlement, y compris la gestion des relances.
- Identifier les assurances obligatoires liées à l'activité et déclarer un sinistre ou une réclamation en garantie.

Objectifs transverses aux compétences

- Structurer l'implantation du chantier de manière à optimiser l'enchaînement des opérations.
- Appliquer les mesures de sécurité individuelles et collectives requises lors des opérations.
- Inscrire sa pratique dans une démarche de gestion raisonnée de l'eau et d'intégration paysagère de l'ouvrage.

Public visé

La formation s'adresse aux personnes souhaitant exercer le métier de créateur de piscines et de bassins naturels de type lagon à titre professionnel. Elle est accessible aux demandeurs d'emploi, aux personnes en reconversion, aux maçons, carreleurs, pisciniers et paysagistes souhaitant diversifier leur activité ainsi qu'aux futurs créateurs d'entreprise.

Prérequis

- Aucune expérience requise.
- Aptitude au travail en extérieur, au port de charges et à la station debout prolongée.

Modalités et délais d'accès

Modalités d'inscription

L'inscription se fait après un entretien de positionnement permettant de vérifier l'adéquation de la formation au profil et au projet professionnel du candidat. Pour vous inscrire, contactez nos conseillers formation au 07 63 10 24 56 ou par mail à contact@lagoon-formations.com.

Délai d'accès à la formation

2 semaines minimum à compter de la demande de formation.

Tarif et financement

3 675 € net de taxe. Un financement est mobilisable via votre OPCO, France Travail, la Région et d'autres financeurs publics.

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages. Si vous rencontrez une quelconque difficulté, nous vous remercions de contacter notre référent handicap, Armel OLOU, au 07 63 10 24 56 ou par mail à contact@lagoon-formations.com.

Ressources techniques et pédagogiques

Équipe pédagogique

Formation assurée par un formateur expert en création de piscines et de bassins naturels de type lagon justifiant de plusieurs années d'expérience dans la réalisation de ces ouvrages.

Moyens pédagogiques et techniques

- Classe virtuelle (sessions 1 et 3) : plateforme de visioconférence, exposés, études de cas et exercices favorisant une pédagogie active
- Mises en situation pratiques sur un plateau technique équipé (session 2) : bassin de formes libres, membrane EPDM, éléments hydrauliques, local technique
- Supports de formation remis aux participants
- Matériels, outillages et produits mis à disposition pour les travaux pratiques
- Équipements de protection individuelle fournis
- Groupes à taille réduite, de 4 à 8 participants, pour garantir la qualité de la pratique

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

Suivi de l'exécution

- Feuilles d'émargement signées par les participants et le formateur pour la session 2 (présentiel) ; justificatifs de connexion à la plateforme de visioconférence pour les sessions 1 et 3
- Point d'étape individuel à l'issue de la session 1, pour valider les acquis théoriques avant le passage sur plateau technique
- Point d'étape individuel à l'issue de la session 2, pour identifier les points à retravailler en session 3
- Évaluation de la satisfaction des participants en fin de formation

Évaluation des résultats

La formation fait l'objet d'un dispositif d'évaluation en trois temps :

- **Évaluation de positionnement** : questionnaire d'entrée permettant d'identifier les acquis et d'individualiser l'accompagnement.
- **Évaluations formatives** : retours individualisés du formateur sur les exercices et études de cas réalisés en classe virtuelle, et sur les mises en situation pratiques du plateau technique.
- **Évaluations sommatives** : questionnaire à choix multiples sur les domaines de compétence concernés en fin des sessions 1 et 3, complété par une mise en application pratique au plus proche de situations réelles de travail ; épreuves de certification RS7037 devant jury en fin de session 2.

Épreuves de certification RS7037

L'évaluation permettant la certification est effectuée par un jury composé d'un référent Lagoon Distribution Corporation et d'un juré extérieur ; ni l'un ni l'autre n'a participé à la formation du candidat. Le jury évalue le candidat de la manière suivante :

- Épreuve écrite : QCM de 50 questions et réalisation d'un plan de calepinage, sous la supervision d'un membre du jury chargé de la correction.
- Fiches de contrôle : le candidat renseigne durant la session pratique la fiche de contrôle du terrassement et la fiche de contrôle de la mise en œuvre du revêtement ; le jury vérifie que les informations sont complètes, exactes, précises et exploitables.
- Entretien : le candidat présente aux deux membres du jury la maquette réalisée et les photographies des étapes clés ; le jury vérifie la qualité de la mise en œuvre, les photographies permettant de contrôler ce qui est recouvert par les couches successives.

Résultat attendu : obtenir au moins 70 % des points possibles pour chacune des compétences évaluées des domaines 2, 3 et 4.

Modalités de délivrance de la certification et des attestations

Conditions de validation

Chaque session peut être suivie et validée indépendamment. La validation d'une session suppose de l'avoir suivie dans sa totalité et d'avoir satisfait à l'évaluation sommative correspondante. L'accès aux épreuves de certification RS7037 suppose d'avoir validé la session 1 et suivi la session 2 dans sa totalité.

Modalités d'obtention

À l'issue de la session 2, si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'organisme de formation lui délivre le certificat correspondant à la certification RS7037 « Réaliser des piscines et des bassins naturels de type lagon », enregistrée au Répertoire spécifique. En cas d'échec, les modalités de représentation aux épreuves lui sont communiquées par l'organisme.

À l'issue des sessions 1 et 3, si le participant a satisfait aux exigences de l'évaluation sommative, l'organisme de formation lui délivre une attestation de compétences validant les domaines de compétence concernés. Une attestation de compétences globale, couvrant l'ensemble du référentiel, est délivrée une fois les trois sessions validées. Dans tous les cas, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis est remise au participant.

Architecture du parcours

Domaine de compétence	Session	Durée	Sanction
Accueil, sécurité, enjeux environnementaux du métier et cadrage de la formation	Sessions 1, 2 et 3	7 h	
DC1 — Situer son activité dans son contexte économique, environnemental et réglementaire	Session 3	7 h	Attestation
DC2 — Concevoir l'implantation hydraulique et contrôler le terrassement	Sessions 1 et 2	13 h	RS7037
DC3 — Réaliser l'étanchéité et les réseaux hydrauliques du bassin	Sessions 1 et 2	18 h	RS7037
DC4 — Mettre en œuvre le revêtement du bassin	Sessions 1, 2 et 3	33 h	RS7037
DC5 — Entretenir et réparer le bassin	Session 3	6 h	Attestation
DC6 — Gérer la relation client et les aspects contractuels et administratifs	Session 3	12 h	Attestation
Évaluations, épreuves de certification et bilans de fin de session ou de formation	Sessions 1, 2 et 3	9 h	

La certification RS7037 couvre les domaines de compétence 2, 3 et 4. Les domaines 1, 5 et 6 sont sanctionnés par une attestation de compétences délivrée par Lagoon Formations.

Contenu de la formation — progression pédagogique

Session 1 — Acquisition théorique (classe virtuelle)

Durée	Contenu
5 h	Module 1.1 — Accueil et cadrage Objectif : s'approprier le cadre de la formation, les mesures de sécurité applicables et les enjeux environnementaux du métier. - Accueil, présentation des objectifs, du référentiel de certification RS7037 et des modalités d'évaluation ; test de positionnement - Application des mesures de sécurité individuelles et collectives requises lors des opérations : travaux en fouille, manutention, produits réactifs (résines, colles), équipements de protection individuelle - Inscription de sa pratique dans une démarche de gestion raisonnée de l'eau et d'intégration paysagère du bassin
5 h DC2	Module 1.2 — Conception de l'implantation hydraulique (calepinage) Objectif : identifier les éléments hydrauliques d'un bassin et établir un plan de calepinage assurant un brassage homogène de l'eau. - Principe de fonctionnement hydraulique d'un bassin de type lagon : circuit, filtration, brassage - Identification des éléments hydrauliques : skimmer, bonde de fond, buses de refoulement, buses de diffusion - Règles de positionnement des éléments hydrauliques : brassage homogène, absence de remous et de zones mortes - Élaboration du plan de calepinage : exercices sur plans de bassins de formes libres
4 h DC2	Module 1.3 — Contrôle du terrassement et de l'implantation (théorie) Objectif : identifier les critères de conformité d'un terrassement de bassin et de l'implantation des éléments hydrauliques. - Lecture du plan d'exécution : forme, profondeurs, pentes, plages et zones de baignade - Les 6 rubriques de la fiche de contrôle du terrassement : forme, altimétrie, planimétrie, pentes, stabilité, compactage - Méthodes et outils de contrôle : niveau, laser, cordeaux, gabarits - Vérification de la conformité de l'implantation des éléments hydrauliques avec le plan de calepinage - Cas de non-conformité et décision de reprise du terrassement
4 h DC3	Module 1.4 — Étanchéité de la membrane EPDM (théorie) Objectif : identifier les caractéristiques de la membrane EPDM et les types de scellement des éléments hydrauliques. - Caractéristiques de la membrane EPDM : épaisseurs, dimensionnement, géotextile de protection - Principes de pose : plis, raccords, remontées en périphérie, ancrage - Types de scellement selon l'élément hydraulique : collage, bridage mécanique - Points de vigilance garantissant l'étanchéité totale des scellements

Durée	Contenu
3 h DC3	Module 1.5 — Réseaux hydrauliques PVC et local technique (théorie) Objectif : identifier les constituants du local technique et les techniques de raccordement PVC étanche. - Constituants du local technique : pompe, filtre, vannes, traitement de l'eau, éléments de sécurité - Types de PVC (souple, pression) et colles associées ; règles de collage - Principes de réalisation d'un réseau étanche : cheminement, pentes, purges, essais - Cadre de sécurité électrique des volumes de piscine (NF C 15-100)
2,5 h DC4	Module 1.6 — Caractéristiques des produits du revêtement du bassin Objectif : identifier les propriétés des résines et des charges entrant dans la composition des couches de structure et de finition. - Propriétés des résines bi-composantes utilisées en milieu immergé - Caractéristiques des charges : quartz, sables, marbres ; granulométries et colorations - Vernis de protection : rôle, compatibilité, tenue en immersion - Lecture des fiches techniques : ratios, consommations, délais de recouvrement et de mise en eau
2 h DC4	Module 1.7 — Stockage des produits et conditions d'ambiance Objectif : contrôler le stockage des produits et les conditions d'ambiance préalables à la mise en œuvre. - Stockage des produits en entrepôt et sur chantier - Vérification de la température du support et de l'hygrométrie ambiante - Vérification des conditions météorologiques et protection du bassin en cours de réalisation
1,5 h DC4	Module 1.8 — Principes d'organisation du chantier Objectif : identifier les principes d'organisation d'un chantier de bassin et adapter le rythme de mise en œuvre aux surfaces de grande dimension. - Définition de l'organisation du chantier : zones de mélange, cheminements, enchaînement des phases - Adaptation du rythme de mise en œuvre sur les bassins de grande surface
4 h DC4	Module 1.9 — Confection des mélanges et application des couches (ouvrages courants) (théorie) Objectif : identifier les techniques de confection des mélanges et d'application des couches de structure et de finition. - Composition et dosage du mélange de structure (quartz / résine) : quantités, ordre d'incorporation, temps d'agitation - Composition et dosage du mélange de finition (sable / marbre / résine) - Techniques d'application de la couche de structure : talochage, épaisseurs minimales et maximales, compacité - Techniques d'application de la couche de finition et du vernis ; délais de recouvrement

Durée	Contenu
1 h DC4	Module 1.10 — Application du revêtement sur ouvrages complexes (théorie) Objectif : identifier les techniques d'application sur formes sculptées et ouvrages annexes. - Application sur supports de formes libres : courbes, pentes, zones immergées et émergées - Traitement des plages, margelles, escaliers et liaisons avec la membrane - Principes de réalisation des ouvrages annexes : rochers, cascades, zones de régénération
1 h DC4	Module 1.11 — Contrôle de fin de chantier et mise en eau (théorie) Objectif : identifier les points de contrôle de fin de chantier et les modalités de mise en eau du bassin. - Exploitation de la fiche de contrôle de la mise en œuvre du revêtement (5 rubriques) - Modalités de mise en eau, d'essais du circuit hydraulique et de mise en service
1 h	Évaluation sommative
1 h	Bilan de fin de session

Session 2 — Mise en pratique et certification (présentiel sur plateau technique)

Durée	Contenu
1 h	Module 2.1 — Accueil, sécurité et prise en main de l'outillage Objectif : rappeler les consignes de sécurité applicables au plateau technique et prendre en main l'outillage. – Rappel des objectifs, des modalités d'évaluation et des épreuves de certification de la session pratique – Rappel des mesures de sécurité individuelles et collectives applicables sur plateau technique – Présentation et prise en main de l'outillage
4 h DC2	Module 2.2 — Contrôle du terrassement et de l'implantation (pratique) Objectif : contrôler la conformité d'un terrassement de bassin et de l'implantation des éléments hydrauliques. – Renseignement de la fiche de contrôle du terrassement (6 rubriques) – Contrôle de la forme, de l'altimétrie, de la planimétrie, des pentes, de la stabilité et du compactage – Vérification de l'implantation des éléments hydrauliques par rapport au plan de calepinage
6 h DC3	Module 2.3 — Étanchéité de la membrane EPDM (pratique) Objectif : poser la membrane et réaliser des scellements étanches des éléments hydrauliques. – Pose du géotextile et de la membrane EPDM sur support de forme libre : plis, raccords, remontées – Choix du type de scellement selon l'élément hydraulique – Scellement de deux éléments hydrauliques différents (collage, bridage mécanique) et contrôle de l'étanchéité
5 h DC3	Module 2.4 — Réseaux hydrauliques PVC et local technique (pratique) Objectif : réaliser des raccordements PVC étanches et câbler le circuit hydraulique du local technique. – Identification des éléments du local technique et des types de PVC – Réalisation de deux collages PVC différents (souple, pression) et contrôle de l'étanchéité – Montage du circuit hydraulique : raccordement pompe, filtre, vannes ; essais en pression

Durée	Contenu
9 h DC4	Module 2.5 — Confection des mélanges et application des couches (ouvrages courants) (pratique) Objectif : appliquer l'organisation du chantier, confectionner les mélanges et appliquer les couches de structure et de finition, et réaliser une reprise locale du revêtement. – Application de l'organisation du chantier et contrôle des conditions d'ambiance – Confection du mélange de structure (quartz / résine) : quantités, ordre d'incorporation, temps d'agitation – Application de la couche de structure : talochage, contrôle des épaisseurs sur les 5 points de contrôle – Confection du mélange de finition (sable / marbre / résine) – Application de la couche de finition et du vernis de protection – Reprise locale du revêtement
2,5 h DC4	Module 2.6 — Application du revêtement sur ouvrages complexes (pratique) Objectif : appliquer le revêtement sur formes sculptées et ouvrages annexes. – Application sur courbes, pentes et zones de transition immergées / émergées – Traitement des plages, escaliers et liaisons avec la membrane – Réalisation d'un élément annexe : rocher, cascade ou zone de régénération
2,5 h DC4	Module 2.7 — Contrôle de fin de chantier et mise en eau (pratique) Objectif : contrôler la fin de chantier et mettre en eau le bassin. – Renseignant de la fiche de contrôle de la mise en œuvre du revêtement (5 rubriques) – Mise en eau, essais du circuit hydraulique et mise en service
4 h	Épreuves de certification RS7037 Objectif : démontrer devant le jury la maîtrise des compétences du référentiel RS7037. – Épreuve écrite : QCM de 50 questions et réalisation d'un plan de calepinage, sous la supervision d'un membre du jury – Transmission au jury des deux fiches de contrôle renseignées durant la session (terrassment, mise en œuvre du revêtement) – Entretien avec les deux membres du jury : présentation de la maquette et des photographies des étapes clés
1 h	Bilan de fin de session

Session 3 — Consolidation (classe virtuelle)

Durée	Contenu
1 h	Module 3.1 — Accueil et cadrage Objectif : s'approprier les objectifs et les modalités d'évaluation de la session de consolidation. – Rappel des objectifs et des modalités d'évaluation de la session de consolidation
2 h DC4	Module 3.2 — Mise en œuvre du revêtement du bassin (retour d'expérience) Objectif : analyser sa pratique de confection des mélanges et d'application des couches, à partir de l'expérience acquise en session 2. – Retour d'expérience sur la confection des mélanges et l'application des couches de structure, de finition et du vernis – Analyse des difficultés rencontrées et des points de vigilance identifiés sur plateau technique – Consolidation des bonnes pratiques et des points de contrôle qualité
7 h DC1	Module 3.3 — Contexte économique, environnemental et réglementaire Objectif : situer son activité dans son contexte économique, environnemental et réglementaire. – Enjeux économiques et environnementaux des piscines et bassins naturels : marché, attentes des clients, consommation d'eau (environ 2 fois celle d'une piscine traditionnelle, à intégrer au conseil client) – Familles de bassins (lagon, baignade naturelle, bassin d'agrément) et débouchés professionnels – Cadre réglementaire : urbanisme (déclaration préalable, permis de construire), sécurité des piscines privées, sécurité électrique (NF C 15-100), fiscalité applicable – Responsabilités, garanties légales et assurances de l'activité
5 h DC4	Module 3.4 — Dimensionnement hydraulique et filtration Objectif : dimensionner le circuit hydraulique d'un bassin de type lagon à partir de son volume et de son usage. – Calcul du volume d'un bassin de forme libre – Dimensionnement de la filtration et de la pompe : débit, temps de recyclage, pertes de charge – Choix du traitement de l'eau et des équipements du local technique selon l'usage du bassin
6 h DC5	Module 3.5 — Entretien et réparation du bassin Objectif : entretenir, diagnostiquer et réparer un bassin de type lagon. – Entretien courant et saisonnier : équilibre de l'eau, nettoyage du revêtement, hivernage et remise en service – Diagnostic de l'état du bassin : fuites, décollement du revêtement, usure du vernis, désordres hydrauliques – Réparation de la membrane EPDM et des scellements ; reprise locale du revêtement – Rénovation du revêtement et renouvellement du vernis

Durée	Contenu
12 h DC6	Module 3.6 — Relation client et aspects contractuels et administratifs Objectif : gérer la relation client et les aspects contractuels et administratifs de son activité. - Conseil client et suivi de la relation client, de l'avant-projet à la réception - Chiffrage des travaux et rédaction du devis - Établissement de la facturation et suivi des règlements et relances - Gestion des aspects assurantiels
1 h	Évaluation sommative
1 h	Bilan de session et de fin de formation